



AN/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE DE CHATEAUDUN (R D.150A)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Châteaudun par la société GH2E – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle, agissant pour le compte de la GRDF – 60 rue Pierre Brossolette – 91220 Brétigny-sur-Orge (branchement au gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Châteaudun** au droit des n<sup>os</sup> 37 et 35 à compter du **19 septembre 2022** au **30 septembre 2022** les jours ouvrés de **8 heures 30 à 17 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement,**
- **Neutralisation ponctuel du trottoir** : les piétons seront déviés sur les places de stationnement neutralisées et sécurisées à cet effet,
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest-D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- SEPUR
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société GH2E – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle.

FAIT EN MAIRIE, LE 13 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr  
LE 14 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset